


AUTOVISION
 CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

N° d'imprimé : F071287838

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

(3) DATE DU CONTRÔLE

13/10/2026

N° DU PROCÈS-VERBAL

26076568

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances mineures

4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (G)

Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 16/06/2025:151364 Kms /

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

12/10/2028

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : **S076F198**

(9) RAISON SOCIALE :

AAB ROUEN

(3) COORDONNÉES :

RUE AMÉDÉE DORMOY

76000 ROUEN

02.35.63.56.82

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGREMENT : 076F1350

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays

Date d'immatriculation

Date de 1ère mise en circulation

GB-679-KJ (F)

26-08-2021

26-08-2021

Marque

Désignation commerciale

KIA

CEED

(1) N° dans la série du type (VIN)

(5) Catégorie internationale

Genre

U5YH2515AML132614

M1

VP

Type/CNIT

Énergie

M10K1AVP0031919

ES

Document(s) présenté(s)

Copie du certificat d'immatriculation visée par un vendeur professionnel

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

172298

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

M E S U R E S AvG Av AvD ArG Ar ArD

Ripage (-8 à + 8 m/km) -4 . 6m/ km

Dissymétrie suspension (<=30%) 5% 0%

Forces verticales 830daN 569daN

Frein de service

Forces de freinage 265daN 270daN 203daN 203daN

Déséquilibre (<20%) 2% 1%

Force de freinage (efficacité) 265daN 270daN 203daN 203daN

Taux d'efficacité (= > 58%) 67%

Frein de stationnement Taux d'efficacité (= > 18%) 26%

Émissions à l'échappement

CO Ralenti(<=0.3%) 0.04% CO Accéléré(<=0.2%) 0.12% Lambda(0.97 à 1.03) 1.017

Feux croisement (-2.5% à -0.5%) G:-0.8% D:-0.9%

Feux de brouillard avant (-3.5% à -1.0%) G:-0.4% D:-1.6%

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE